

DEMANDE DE DÉROGATION AUX RÈGLES RELATIVES AU RECRUTEMENT DES ÉLÈVES

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE	
NOM de l'élève :	NOM et prénom du responsable légal :
Prénom(s) :	Adresse :
Date de naissance : ____ / ____ / ____	
Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	☎ :
	@ :

SCOLARITÉ ACTUELLE	
Classe fréquentée : <input type="checkbox"/> 6 ^e <input type="checkbox"/> 5 ^e <input type="checkbox"/> 4 ^e <input type="checkbox"/> 3 ^e	Collège de secteur :
Établissement fréquenté :	
L.V.1 :	L.V.2 : Bilangue :

DEMANDE	
Demande d'entrée au collège en classe de	<input type="checkbox"/> 6 ^e <input type="checkbox"/> 5 ^e <input type="checkbox"/> 4 ^e <input type="checkbox"/> 3 ^e
Collège demandé :	
Motif de la demande : <input type="checkbox"/> Handicap (<i>joindre la copie du certificat de la commission des droits et de l'autonomie</i>) <input type="checkbox"/> Prise en charge médicale importante à proximité du collège demandé (<i>joindre un certificat médical</i>) <input type="checkbox"/> Boursier ou susceptible d'être boursier social (<i>joindre une copie du dernier avis d'imposition</i>) <input type="checkbox"/> Fratrie (<i>joindre le certificat de scolarité du frère ou de la sœur déjà inscrit dans l'établissement</i>) <input type="checkbox"/> <u>Domicile</u> situé à la limite de la zone de desserte du collège demandé (<i>joindre un justificatif prouvant la véracité du motif</i>) <input type="checkbox"/> Parcours scolaire particulier (<i>langues étrangères non proposées dans le collège de secteur, sections sportives et autres classes à horaires aménagés</i>) - préciser : _____ <input type="checkbox"/> Autre motif (<i>joindre un courrier explicatif</i>)	
À _____, le _____	
Signature du (ou des) responsable(s) légal (légaux) :	

DÉCISION DE L'INSPECTRICE D'ACADÉMIE - DIRECTRICE ACADÉMIQUE DU DÉPARTEMENT DE L'AIN	
<input type="checkbox"/> Accord	À Bourg-en-Bresse, le _____ Signature et cachet
<input type="checkbox"/> Refus, capacité d'accueil du collège demandé atteinte	

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de deux mois :

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux,
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de deux mois après la décision implicite - c'est-à-dire dans un délai de quatre mois à compter de la notification de la présente décision -, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.